

Compte rendu du Conseil Municipal

Séancedu 7 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le sept du mois de septembre, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 31/08/2020.

Sont présents Mmes Gauthier, Lehoreau, Lelièvre et Thierry
MM. Brossard, Choynet, Lalande, Leboucher et Mabit

Absents excuses Mme Leroux procuration à M. Leboucher

Secrétaire de séance M. Lalande

Ordre du jour

- Intervention de Pizza Pepone
- Enedis référent
- CCALS (Masques)
- Contrat aidé
- Permanence élections du 20/09 et du 27/09/20
- Panneaux de signalisation
- Alarmes École Mairie
- Commission d'appel d'offres
- Caisse des Écoles
- Questions diverses (PSC1, stationnement dans l'agglomération, etc.)

Le compte rendu du 20 juillet 2020, est accepté à l'unanimité des présents.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : contrat de maintenance photocopieur mairie, les conseillers acceptent à l'unanimité des présents.

INTERVENTION DE PIZZA PEPONE

M. le Maire précise à Pizza Pepone que l'ancien contrat évoqué n'est pas référencé en mairie et n'a pas de valeur légale n'étant pas passé par une délibération du Conseil Municipal.

Il a été décidé qu'une convention sera établit entre la Mairie et Pizza Pepone, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 07/09/2020 et qu'une redevance sera demandée à Pizza Pepone, d'un montant annuel de 220 € (soit 20 € / mois, mois d'aout exclus du fait des congés de l'intéressé). Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette décision et charge Mr le Maire de la signature de la convention.

Pizza Pepone passera en mairie pour signer cette convention. Le Pizzaiolo est installé chaque mardi soir sur le parking de covoiturage à l'entrée du lotissement des Epinettes.

ENEDIS REFERENT

Enedis demande la désignation d'un référent réseaux électriques. Le conseil municipal désigne M. Choynet Nicolas, comme référent réseaux électriques pour la commune de Sermaise.

CCALS (masques)

Rappel du sujet lors de la réunion du conseil municipal du 20/07/2020 : *la CCALS, vu la crise sanitaire a décidé d'acheter pour le compte des communes des masques lavables. Le prix du masque est de 2.6375 € x 348 masques (pour Sermaise) = 917.85 € - 348 € (participation de l'état) = 569.85 € : 2 = 284.93 € à la charge de la commune. Les 284.93 € restants sont pris en charge par la CCALS. C'est pourquoi, une convention entre la commune et la CCALS doit être prise. Les membres du conseil municipal décident de demander des explications sur la subvention de l'État, avant de délibérer sur ce sujet. M. Gildas MAREK, maire, doit contacter Mme Elisabeth MARQUET, 1^{ère} vice-présidente de la CCALS, à ce sujet, afin de bien comprendre le mode de calcul.*

Après explication de la CCALS et de la Préfecture, la participation de l'État est de 50 % sur un prix plafond de 2 € par masque en tissu, soit une participation de l'État de 1 € par masque.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, le remboursement à la CCALS, de 284.93 € pour l'achat de masques en tissu, et autorise M. le Maire à signer la convention de remboursement.

CONTRAT AIDE

La commune de Sermaise a la possibilité de renouveler, avec Pole Emploi, le contrat aidé de Mme Rabel Christelle, à partir du 01/11/2020, pour une durée d'un an, à raison de 20h/semaine. Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de renouveler le contrat aidé de Mme Rabel Christelle, à partir du 01/11/2020, pour une durée d'un an, à raison de 20h/semaine, et autorise M. le Maire à signer tous les documents administratifs se rapportant à ce contrat.

Des formations doivent être prévues pour la validation du nouveau contrat, Mme Rabel Christelle est donc inscrite au CNFPT à la formation suivante : « Parler aux tout-petits, parler avec les tout-petits, parler des tout-petits » du 3 au 4 décembre 2020.

Mme Lelièvre précise que le trajet école/salle des fêtes pour le déjeuner n'est pas facile pour Mme Rabel, car cette année il y a beaucoup de petits enfants.

M. Lalande précise qu'il a rencontré la directrice de l'école afin d'harmoniser les mesures sanitaires entre celles pratiquées durant le temps scolaire et celles pratiquées durant le temps périscolaire. Afin de limiter les contacts et le brassage des élèves, le système de la corde à nœuds mis en œuvre à la suite du confinement sera réinstauré et adapté pour sécuriser les plus jeunes enfants placés côté mur et encadrés par les plus âgés en tête et queue du groupe.

Mme Gauthier, précise qu'elle est venue manger à la cantine, le 04/09/20 et M. Mabit ont constaté que Mme Rabel se débrouillait très bien avec les enfants lors du service de la cantine. Pour permettre aux enfants d'avoir un temps de récréation surveillé à la fin du repas Mme Gauthier propose de venir assister Mme Rabel, le vendredi midi, lorsqu'elle ne travaille pas.

M. Leboucher signale qu'il faut faire attention car Mme Gauthier est conseillère municipale et parent d'élève, cette situation pourrait être mal perçue par les administrés. Les conseillers s'accordent pour qu'en l'occurrence le rôle des deux personnes soit bien précisé au préalable et que

ce temps périscolaire reste sous la responsabilité de Mme Rabel.

Mme Garanger Riverie informe qu'elle déjeune généralement à la cantine les mardis et jeudis et qu'elle assiste Mme Rabel le temps du repas auprès des enfants.

M. Lalande rappelle qu'il avait été convenu d'essayer d'aménager un temps de récréation pour les enfants après le repas et propose qu'en sécurisant la salle les enfants ayant fini de déjeuner puissent jouer dans la salle jouxtant la salle du repas tout en restant sous la surveillance de Mme Rabel. M. Mabit précise que cela serait compliqué et surtout bruyant, pour les autres enfants qui seraient encore à table à finir leur déjeuner.

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DU 20/09 ET DU 27/09

M. Marek Gildas, Maire, sera président du bureau de vote pour le 20 et 27/09/2020.

20/09/2020

De 8h à 10h

- M. Lalande
- Mme Lelièvre

De 10h à 12h

- M. Choynet
- Mme Lehoreau

De 12h à 14h

- M. Mabit
- M. Brossard

De 14h à 16h

- M. Marek
- Mme Lehoreau

De 16h à 18h

- M. Mabit
- Mme Gauthier

27/09/2020

De 8h à 10h

- M. Choynet
- M. Ben Sanou Mehdi

De 10h à 12h

- Mme Thierry
- Mme Gauthier

De 12h à 14h

- M. Marek
- M. Brossard

De 14h à 16h

- Mme Lehoreau
- M. Brossard

De 16h à 18h

- Mme Thierry
- M. Marek

PANNEAU DE SIGNALISATION

Le 20/07/2020, les conseillers avaient décidé de demander des devis pour remplacer deux panneaux de signalisation détériorés, (place du Mail).

Des devis ont été demandés :

- Signals 539.04 € TTC
- Mabéo Industries 548.93 € TTC

M. Lalande indique qu'il connaît une autre société où les prix semblent moins élevés, il propose de demander un devis à cette société, afin de trouver une meilleure offre. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des présents, le changement de ces panneaux et de commander au moins disant.

ALARME ECOLES MAIRIE

A la suite de la visite de contrôle des alarmes, par la Sté API, un devis a été réalisé, afin que les alarmes de l'école et de la Mairie, puissent avoir une transmission téléphonique, en cas d'intrusion dans ces locaux.

Le 04/09/20, la mairie a reçu un courrier d'Éric Margottin, mandataire judiciaire, qui

nous informait que la Sté API est depuis le 27/7/20 en liquidation judiciaire. Les conseillers municipaux décident donc de demander des devis à d'autres sociétés.

M. Lalande indique qu'à l'occasion de tests de sécurité sur l'installation électrique de l'école ; un problème sur l'alarme de l'école a été décelé lors de manœuvres de disjonction et réarmement du tableau électrique et qu'il faut trouver une solution à ce problème. Les conseillers décident de demander un devis pour que les alarmes de l'école, de la mairie et du hangar technique aient une télétransmission sur le portable de M. le Maire. Les entreprises sollicitées le seront également pour la restauration des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) de l'école et de la salle des fêtes.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le 15/06/2020, une délibération (n°2-15-06-2020) a été prise afin de désigner les membres de la commission d'appel d'offres. Une erreur s'est glissée, les membres doivent être élus et non désignés, il est donc nécessaire de reprendre une délibération.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, M. le Maire étant président, MM. Choynet, Lalande et Mabit sont élus, à l'unanimité des présents, membres titulaires et Mmes Leroux, Thierry et M. Brossard sont élus, à l'unanimité des présents, membres suppléants.

CAISSE DES ECOLES

Le 20/07/2020, les membres du conseil municipal ont décidé la dissolution de la Caisse des Écoles, au 31/12/2020.

Le 25/08/2020, la trésorerie de Seiches, informait la mairie que la Caisse des Écoles, ne pouvait être dissoute à compter du 31/12/2020, qu'il fallait ne pas voter le budget en 2021, 2022 et 2023, afin de dissoudre la caisse des écoles après trois années, d'inactivité.

Il est donc nécessaire qu'aucune écriture comptable ne soit réalisée en 2021, pour dissoudre la Caisse des Écoles.

CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie arrive à échéance le 19/10/2020. La sté DBR propose de le renouveler pour une période d'un an, à savoir jusqu'au 19/10/2021.

M. Leboucher demande quel est le vécu du photocopieur et quel est le coût du contrat. Mme Garanger Riverie répond qu'il tombe peut en panne, que DBR intervient dans les 4 h lors d'une panne, et que la société réalise également la maintenance du photocopieur de l'école. S'il y a panne conséquente, un devis préalable est réalisé avant réparation. Le cout du contrat est basé sur le nombre de copies produites dans l'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler ce contrat, et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

PSC1. M. Mabit suivra la formation du PSC1, le 09/10/2020, Mmes Masseau et Rabel suivront cette formation le 28/10/2020.

Stationnement dans l'agglomération. M. le Maire indique qu'il existe des problèmes concernant le stationnement, rue de la Mairie et sur la Place du Mail, où un camping-car reste stationné tout l'hiver sans bouger. Mme Gauthier précise qu'il y a obligation de créer, une place pour les personnes à mobilité réduite. M. Leboucher précise qu'il ne faut pas déplacer les problèmes de stationnement de la rue de la Mairie et de la Place du Mail, sur la route d'Echemiré. M. le Maire explique que par civisme nous ne pouvons pas accepter que des véhicules stationnent en permanence (sans bouger) dans le centre du village là où les places manquent. Une vraie réflexion doit être menée. M. Lalande précise que c'est un projet global sur l'ensemble du bourg, qui doit être vu. La commission Services aux Sarmates va se réunir, avant la prochaine réunion de conseil municipal, pour faire des propositions.

Mme Malet Pascale est inscrite à une formation du CNFPT : « Le jardinage au naturel, pratiques et animations » du 13 au 14 octobre 2020.

Mme Thierry indique qu'un inventaire et le ménage de l'église a été réalisé, début aout, et que vis-à-vis de celui de 1982, il ne manque rien. M. Lalande demande ce qu'il en est de l'ancien mécanisme en laiton de l'horloge qui reste introuvable. M. le Maire explique que ce mécanisme ne devait pas figurer à l'inventaire car faisant partie intégrante de l'horloge à l'époque et donc non détaillé.

Des travaux de remise en place de tommettes sur une partie du sol de l'église creusé il y a quelques années ont aussi été réalisés par MM. Mabit et Brossard.

Mme Gauthier informe que l'église sera ouverte dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine avec diffusion de musiques, les 19 et 20 septembre 2020, de 10h à 18h, et qu'il faut assurer des permanences.

19/09/2020	20/09/2020
De 10h à 12h	de 10h à 12h
- M. Brossard	- M. Brossard
De 12h à 14h	de 12h à 14h
- Mme Gauthier	- Mme Gauthier
De 14h à 16h	de 14h à 16h
Mme Gauthier	- Mme Gauthier
De 16h à 18h	de 16h à 18h
- Mme Lelièvre	- Mme Lelièvre

Mme Gauthier précise que la première Gazette sera distribuée en fin de semaine.

Un autre document thématique pourra être édité sur les nouvelles mesures prises par la collectivité et les choses transposable chez nos administrés (compost, etc.)

Le 15/09/2020 à 16h30, la commission Vivre Ensemble va se réunir.

Le 29/09/20 à 20h, à la salle des fêtes, aura lieu une réunion publique pour relancer le Comité des Fêtes.

Suite aux abus constatés lors d'une location de la salle des fêtes en aout, Mme Lelièvre demande si le règlement de la salle est bien transmis aux locataires. Il lui est répondu que oui.

Après vote à mains levées, l'éclairage public sera rétabli à partir de 6h15 et jusqu'à 22H30 après les 21 jours de délais imposé par le syndicat.

M. Lalande précise, que MM. le Maire, Choynet et lui-même, ont rencontré, M. Mignot, responsable du service Assainissement de la CCALS, qui gère la Station d'Épuration (STEP) de Sermaise. Il précise que les petits travaux de fonctionnement sont réalisés par la commune alors que les travaux d'investissement sont gérés par la CCALS. La CCALS procède à un remboursement des travaux de fonctionnement engagés par la commune de Sermaise sur la base de fiches préétablies. L'état général de la STEP n'est pas bon avec entre autres le constat de fortes proportions de boues déposées, de berges érodées, de regards déplacés, de tampons non sécurisés, d'écume non pompée. Une liste de prises en charge nécessaires et rapide est dressée avec M. Mignot. Ce dernier s'engage également à réaliser une bathymétrie des lagunes afin de statuer sur le besoin d'entretien. Le schéma directeur de 2014 de notre STEP est toujours valide et donne la commune de Sermaise prioritaire sur le programme de travaux listés dans le cadre du marché en cours de réfection des réseaux d'amenée des eaux usées vers la STEP d'ici 2024. Un réseau séparatif (eaux usées, eaux pluviales) remplacera l'actuel réseau unitaire. Les routes seront alors nécessairement ouvertes et un travail de réflexion préalable sera nécessaire pour réorganiser les stationnements et autres règles de circulations dans la commune pour améliorer la sécurité.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 12 octobre à 19h45, après un vote des conseillers sur l'heure des séances.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.